



La Plaine sur mer

MAIRIE DE LA PLAINE-SUR-MER

LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté n° 2024-565-PM

Objet : demande d'ouverture de débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes le dimanche 15 décembre 2024 à l'occasion d'un Challenge de Noël.

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu le code de la santé publique, article L.3334.2

Considérant la demande d'ouverture de débit de boissons temporaire formulée par Madame Elodie AVERTY Secrétaire de l'association « Les Cavaliers de Joalland Equitation » dont le siège social est situé chemin des Perdrix 44770 La Plaine-sur-Mer, pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes, à l'occasion d'un Challenge de Noël, le dimanche 15 décembre 2024 de 10H00 à 17H00, Chemin des Perdrix.

ARRÊTE

Article 1 : Madame Elodie AVERTY en sa qualité de Secrétaire de l'association « Les Cavaliers de Joalland Equitation » est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes à l'occasion d'un Challenge de Noël qui aura lieu le dimanche 15 décembre 2024, chemin des Perdrix.

Article 2 : Cette autorisation est valable le dimanche 15 décembre 2024 de 10H00 à 17H00.

Article 3 : Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame Elodie AVERTY Secrétaire de l'association « Les Cavaliers de Joalland Equitation »
- Madame le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de Pornic
- Monsieur le Responsable du service de Police Municipale de La Plaine-sur-Mer

La Plaine-sur-Mer, le 26 Novembre 2024

Séverine MARCHAND
Maire

